

Sommaire

Économie

P.2-3

- Le CETA ratifié par la France
- L'accord commercial UE-Mercosur au point mort

Actualités

P.4

- Le rapport annuel sur l'état de la France 2019

Rédaction :

Vanessa Jereb, Secrétaire générale adjointe en charge de l'emploi, de l'économie et de la formation professionnelle

Jérôme Leleu, Conseiller économique

 www.facebook.com/UNSAecoformpro/

 [@UNSAecoformpro](https://twitter.com/UNSAecoformpro)

 eco.info@unsa.org

 +33 1 48 18 88 00

 21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX

Retrouvez les articles complets

<https://www.unsa.org/La-publication-economique-de-l-UNSA-ECO-info.html>



ÉDITO

n°10 septembre-octobre 2019

PLF 2020, le budget relatif aux recettes a été voté par les députés

Préésenté le 27 septembre en Conseil des ministres, le projet de loi de finances 2020 suit son parcours législatif. Les députés ont adopté le 22 octobre la première partie du budget relatif aux recettes. Les sénateurs devront l'étudier fin novembre.

En parallèle, la Commission européenne a envoyé un courrier à la France, mardi 22 octobre, pour lui indiquer que son projet de budget pouvait être contradictoire avec les règles de l'Union concernant le Pacte de stabilité et de croissance, mettant en évidence que l'effort de réduction du déficit structurel était insuffisant.

Le PLF 2020 valide la baisse de l'impôt sur le revenu qui concernera 17 millions de ménages et qui sera effective au 1^{er} janvier 2020, impliquant une diminution des recettes de 5 milliards d'euros. Quant à la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, elle pose la question de la construction des budgets des collectivités locales, il sera donc nécessaire de repenser leur fiscalité.

Notons que certaines mesures semblent marquer une prise en compte des demandes écologiques, notamment à travers l'augmentation du budget « transition écologique et solidaire » de 4,4% (soit 800 millions d'euros). Les députés ont aussi validé la réforme du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et qui sera recentré sur les ménages les plus modestes.

Par contre, l'UNSA ne peut que dénoncer le quasi gel de certaines prestations sociales. Le projet de loi de finances valide pour la 2^{ème} année consécutive une revalorisation de seulement 0,3 %, notamment de la prime d'activité et des aides au logement, ce qui est bien en-deçà de l'inflation.

Le projet de loi de finances continue son parcours législatif, l'UNSA suivra ses évolutions et fera part de ses revendications que vous pouvez retrouver sur www.unsa.org.

Vanessa Jereb
Secrétaire générale adjointe

Des accords commerciaux contestés

Le CETA ratifié par la France

Le CETA, ou AECG (accord économique et commercial global) pour l'acronyme en Français, a été approuvé par l'Assemblée nationale le 23 juillet 2019. Le processus de ratification se poursuit au niveau européen sans qu'il n'y ait de date butoir.

Le CETA est déjà en vigueur partiellement et de manière provisoire depuis le 21 septembre 2017. C'est un accord commercial dit de « nouvelle génération », dans le sens où il ne concerne pas seulement la baisse des barrières tarifaires (droits de douanes) et non tarifaires (réglementations...) mais qu'il intègre aussi des éléments ayant trait aux investissements, aux marchés publics, à l'environnement ou à la santé. C'est aussi un accord dit « vivant » avec une dimension dynamique, évolutive.

L'accord prévoit une baisse importante des droits de douanes entre le Canada et les pays de l'Union européenne de manière échelonnée jusqu'en 2025 ainsi que la protection des indications géographiques protégées, la libéralisation des services, des investissements ou une ouverture plus étendue aux marchés publics notamment.

Selon une étude du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), l'accord devrait accroître les échanges de biens et services entre les deux zones avec un effet plus important pour les exportations canadiennes. Par rapport à un scénario sans CETA, les exportations canadiennes vers l'UE pourraient augmenter de 1,8% d'ici 2035 et les exportations de l'UE vers le Canada de 0,4%. Les importations françaises en provenance du Canada croîtraient de 40% et la France verrait ses exportations à destination du Canada augmenter de 13,74%. Par contre, les effets globaux en termes d'augmentation de la masse salariale, de la valeur ajoutée et donc du PIB devraient être relativement faibles. L'impact sur le PIB français serait de 0,02% d'ici 2035 au regard d'un scénario sans CETA.

Selon la même étude, l'impact du CETA sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) serait également faible en partant du postulat que les parties respectent l'accord de Paris et qu'il sera nécessaire pour elles d'augmenter la fiscalité carbone. L'augmentation des émissions de GES proviendrait de l'accroissement du transport maritime et aérien qui serait partiellement compensé par une diminution des émissions liées au fret « terrestre ». Par ailleurs,

le respect de l'Accord sur le climat limiterait de moitié les gains économiques, déjà faibles, générés par le CETA.

Le CETA, comme tout accord de libre-échange, fait des gagnants et des perdants selon les secteurs. En France, une partie du secteur manufacturier, le textile et la chimie seraient gagnants grâce au CETA en raison d'exportations supplémentaires. D'autres secteurs, au contraire, seraient concurrencés par des produits importés en augmentation et moins onéreux qu'auparavant, en particulier les secteurs du matériel de transport et certains produits alimentaires dont l'industrie de transformation de la viande rouge ou l'élevage.

Le rapport « Schubert » de septembre 2017 mettait en évidence plusieurs points sensibles présents dans l'accord et les manques sur certains sujets. Bien que le risque de voir du bœuf aux hormones ou du porc traités à la ractopamine importés au sein de l'UE soit relativement faible, le CETA est muet sur les questions du bien-être animal, de l'alimentation animale ou de l'administration d'antibiotiques comme activateurs de croissance. Par ailleurs, le CETA risquerait de ne pas fournir des conditions favorables aux objectifs de transition écologique de l'agriculture.

Sur l'environnement, le rapport souligne le manque d'ambition de l'accord, qui ne contient aucun engagement contraignant. De plus, l'opacité des négociations, leur manque de transparence manifeste, est difficilement défendable au regard des implications multiples (économiques, sociales, écologiques) de ce type de traité. **Dans l'esprit de ses échanges au niveau de la Confédération européenne des syndicats (CES), l'UNSA n'est pas opposée au développement du commerce international, cependant, il se doit d'être équitable et durable et respecter les droits fondamentaux des travailleurs.**

Un des points de crispation de l'accord est la mise en place de tribunaux d'arbitrage, qui seront effectifs lorsque l'ensemble des parlements l'auront ratifié. Bien que le CETA reconnaisse le droit pour chaque partie de réglementer

: le CETA et l'accord UE-Mercosur

les activités économiques dans l'intérêt public (santé publique, services sociaux, éducation publique, sécurité, environnement...) et que le mécanisme de règlement des différends ait évolué en raison de nombreuses critiques, le système des tribunaux d'arbitrage permettrait malgré

tout aux investisseurs étrangers d'échapper à la compétence des juges nationaux et par exemple à attaquer un État s'ils jugent qu'une décision politique a violé les règles du traité et lésé ses intérêts économiques.

En savoir plus

- [L'étude d'impact réalisée par le CEPII](#)
- [Le rapport Schubert remis au Premier ministre](#)

L'accord commercial UE-Mercosur au point mort

Le vendredi 28 juin 2019, l'Union européenne et le Mercosur (Marché commun du Sud) ont conclu un accord politique afin de mettre en place un accord commercial entre les deux zones d'intégration.

Le Mercosur est une zone d'intégration régionale qui a vu le jour en 1995. Ses pays membres sont l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

C'est peut-être le début de la conclusion d'un processus de négociation qui a commencé dès 1999. L'UE serait la première puissance commerciale de son niveau à conclure un tel accord avec le Mercosur.

À l'instar du CETA, l'accord UE-Mercosur prévoit une diminution forte mais progressive des droits de douanes adossés aux échanges sur un grand nombre de produits. L'accord doit aussi permettre de faciliter l'accès des entreprises européennes aux appels d'offres des marchés publics au sein du Mercosur, jusqu'ici très réglementés, ainsi que de protéger la propriété intellectuelle comme les indications géographiques protégées.

Une étude d'impact réalisée pour la Commission européenne en 2011 prédisait qu'un accord de libre-échange permettrait une hausse des exportations de l'UE vers le Mercosur de 90 à 105%, principalement dans le secteur de l'industrie. L'intérêt offensif majeur du Mercosur est

l'accès au marché européen des viandes bovines. Les intérêts offensifs de l'UE sont notamment le marché automobile, le transport ou encore les services maritimes.

La mise en œuvre de l'accord pourrait affaiblir une frange du secteur agricole français et mettre à mal une partie du secteur industriel des pays du Mercosur. Tout comme pour le CETA, les négociations se sont réalisées de manière opaque, des interrogations se font jour sur les questions environnementales et climatiques et la problématique des tribunaux d'arbitrage reste à l'ordre du jour.

L'accord est encore loin d'être appliqué. Devant être ratifié par l'ensemble des pays membres des deux ensembles régionaux ainsi que par le Parlement européen, son entrée en vigueur pourrait prendre plusieurs années, voire être bloquée si une ou plusieurs assemblées législatives décident de ne pas le ratifier.

Cet été, la France, par la voix d'Emanuel Macron, ainsi que d'autres pays de l'UE, ont d'ailleurs retiré, du moins temporairement, leur soutien à l'accord commercial dans le contexte des incendies en cours en forêt amazonienne, fustigeant la politique environnementale et climatique du président brésilien Jair Bolsonaro.

En savoir plus

- [L'accord de principe, qui résume les grands traits de l'accord commercial](#)
- [Le rapport du Sénat publié en 2018, en vue d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur](#)
- [L'analyse de Christophe Ventura, chercheur à l'IRIS, pour l'AFD, publié en juin 2018](#)
- [L'étude d'impact réalisée en 2011 pour la Commission européenne](#)

Le rapport annuel sur l'état de la France 2019

Le rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) intitulé « Cohésion et transitions : agir autrement » a été présenté au Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 11 septembre 2019. Voici la réaction du secteur économie, emploi et formation professionnelle de l'UNSA.

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les disparités au minimum et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres ». La cohésion sociale est un vecteur d'intégration des individus, de leur attachement au groupe, à la société, et de participation à la vie sociale.

La France dispose de nombreux atouts. C'est une puissance économique importante à l'échelle européenne mais aussi mondiale, et son poids diplomatique n'est pas négligeable. Le système social français basé sur la solidarité fait encore ses preuves en termes de réduction des inégalités et d'atténuation de la pauvreté. Les ambitions écologiques, qu'elles soient affichées institutionnellement ou portées par la jeunesse, les salariés ou d'autres acteurs économiques, sont fortes et porteuses d'espoir.

Cependant, bien que les signaux ne soient pas tous en déclin et que quelques améliorations surgissent, de nombreuses problématiques affectent la cohésion sociale du pays. La persistance d'un taux de pauvreté supérieur à 14%, même s'il est inférieur à celui des autres pays européens, est problématique au sein d'une société aussi riche que la France. L'augmentation de la précarité, des inégalités de revenus - mais surtout de patrimoine depuis plus de deux décennies - ou la persistance d'un chômage de masse ne présagent rien de positif pour l'avenir si des mesures d'envergure ne sont pas prises rapidement.

Pour renforcer la cohésion sociale, le système français nécessite une transition globale ; économique, sociale et écologique. Dans un contexte de ralentissement économique, l'investissement public et privé dans l'innovation doit être promu et pensé sur le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Les perspectives de long terme doivent forcément intégrer les enjeux écologiques et climatiques. Ces derniers méritent désormais d'être des phares lors de l'élaboration des politiques pu-

bliques tout comme l'impact de celles-ci sur le pouvoir d'achat des ménages.

Agir et penser sur le long terme c'est aussi permettre aux individus de s'approprier cette perspective et au collectif de mieux appréhender les évolutions futures. Maîtriser ces évolutions, c'est faciliter les possibilités de sécurisation des parcours professionnels des salariés par une politique de formation professionnelle adaptée, qui doit concerner l'ensemble des acteurs publics et économiques.

Devant une société présentée comme de plus en plus individualiste, la solidarité nationale, notamment à travers l'instrument fiscal, mérite d'être davantage défendue et mise en valeur. À ce titre, une refonte de la fiscalité est un défi primordial, particulièrement le renforcement de la progressivité de l'impôt et son adaptation aux nouveaux objectifs contemporains, notamment l'écologie ou la prise en charge de la dépendance.

Ces enjeux actuels et fondamentaux ne pourront être résolus en se limitant à un horizon de court terme, en sous-estimant la solidarité nationale et en manquant d'ambition sur les terrains écologiques et climatiques.

Au regard de la mise en évidence des problématiques sociales en France et de la recommandation de solutions pour certaines ambitieuses, le groupe UNSA au CESE a voté favorablement le rapport annuel sur l'État de la France lors de sa présentation.

En savoir plus

- Vous pouvez retrouver l'[avis du groupe UNSA au CESE sur le RAEF, porté par Martine Vignau](#)
- [L'avis du CESE, Cohésion sociale et transitions : agir autrement](#)